

FICHE PRATIQUE 1

QU'EST-CE QUE L'ÉTHIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU SOIGNANT ?

Dans le domaine de la santé et du médico-social, l'éthique est un questionnement approfondi, un cheminement réflexif, argumenté, basé sur les valeurs humaines.

On parle alors de réflexion éthique dont l'objectif est de déterminer les valeurs humaines qui constituent des raisons d'agir acceptables aussi bien pour le soignant (au sens large du terme) que pour le patient.

Dans un contexte complexe donné et/ou à propos d'une thématique précise (fin de vie, intelligence artificielle, handicap...), et quand la loi n'apporte pas des éléments de réponses satisfaisants ou suffisamment clairs, les soignants ont alors recours à la démarche de réflexion éthique lorsqu'ils sont confrontés à :

- Une situation où une valeur humaine est mise à mal ou altérée (bienveillance, sécurité...)
- Une situation présentant un dilemme éthique (conflit entre 2 valeurs).

QUEL(LE)S SONT LES PRINCIPES/VALEURS ÉTHIQUES ?

Dans le domaine du sanitaire et du médico-social, 4 principes fondamentaux (Beauchamps & Childress) structurent la réflexion éthique :

- **Bienfaisance** : agir dans le but de faire du bien moralement et/ou physiquement.
Comportement qui peut aller jusqu'à protéger la personne contre un environnement destructeur, d'autres personnes, ou elle-même.
- **Non-malfaisance** : ne pas agir en faisant du mal à quelqu'un volontairement ou (le plus souvent) involontairement, moralement et/ou physiquement. Ainsi, des actions dans le but de protéger quelqu'un peuvent être malfaisantes.
- **Autonomie** :
Autonomie décisionnelle : capacité à se gouverner soi-même c'est-à-dire à faire des choix pour soi-même.
Autonomie fonctionnelle : capacité à assurer ses propres besoins (actes de la vie quotidienne) sans l'aide d'autrui.
- **Justice** :
Égalité : absence de toute discrimination, quelle que soit la cause. *Ex : égalité d'accès aux soins.*
Équité : juste traitement d'une situation, en tenant compte des inégalités de fait dans le but d'obtenir une situation juste ; se rapproche de la notion d'égalité des chances.

À QUOI SERT LA RÉFLEXION ÉTHIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ?

FACE À UNE VALEUR ALTÉRÉE :

Les convictions personnelles des soignants sont en tension et/ou en opposition avec une réalité de terrain (où sévissent des contraintes institutionnelles et/ou économiques...) lorsqu'une des valeurs (ou principes) sus-citées se trouve altérée. Les soignants se voient contraints de prendre des décisions et d'agir d'une façon qui va à l'encontre de leur conscience professionnelle ou qui est contraire à leurs valeurs personnelles.

Exemple : Un infirmier désire valoriser l'accompagnement empathique des patients en fin de vie, en offrant écoute et soutien émotionnel. Toutefois, les contraintes de temps et le manque de personnel l'obligent à privilégier les tâches techniques et administratives, limitant son temps pour l'écoute active. Cette situation ébranle sa valeur de compassion et d'empathie, entraînant frustration et culpabilité.

FACE À UN DILEMME DIT ÉTHIQUE :

Les soignants peuvent aussi être confrontés à un dilemme éthique qui oppose dans les faits deux, voire plusieurs, principes entre eux (on parle de conflit de valeurs). Cette situation fragilise aussi bien les équipes que chacun de ses membres.

Exemple : Une personne âgée, résidant dans un EHPAD, se lève très souvent la nuit et chute. Cette situation nous place devant un dilemme éthique : faut-il restreindre sa liberté d'aller et de venir pour la protéger ou bien faut-il privilégier son autonomie au détriment de sa sécurité ?

Face à ces difficultés, où il est crucial de ne pas rester seul, la réflexion éthique permet de redonner du sens à son action. Elle passe, dans le meilleur des cas, par une instance éthique (comité, commission, cellule...) qui permet d'agir de façon collective et pluridisciplinaire pour que la responsabilité soit partagée et que les ressentis soient exprimés. On parle alors de **délibération éthique**.

Cette délibération doit aussi faire sens pour le patient (ou résident) et pour ses proches. C'est pour cette raison que la démarche de réflexion éthique étudie en amont plusieurs options visant à agir au mieux pour le patient et dans le respect des personnes.

La délibération éthique apporte ainsi un **éclairage éthique** dont le but in fine est de prendre la meilleure décision possible (unanime ou consensuelle). La réflexion éthique est un véritable cheminement qui permet de réinvestir les valeurs de compassion et d'humanité inhérentes à la prise en soins, à la fois pour le bénéfice du patient et celui du soignant.

FICHE PRATIQUE 2

QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA DÉMARCHE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE ?

- L'article 5 de la loi du 4 mars 2002, dite loi Kouchner, relative aux droits des malades et à la qualité du système de soins, a intégré dans les missions dévolues aux établissements de santé celle de mener en leur sein, une réflexion sur l'éthique, liée à l'accueil et la prise en charge médicale.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000000889846>

- En 2010, les recommandations de l'ANESM relatives au questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux encourageaient fortement le déploiement d'une démarche de questionnement éthique.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_ethique_anesm.pdf

- Aujourd'hui, la HAS, avec le développement des procédures d'évaluation externes (certification dans le secteur sanitaire ou évaluation dans celui du médico-social), a introduit la démarche de réflexion éthique dans les critères des référentiels. Cette démarche s'accompagne de la mise en place d'une instance de réflexion éthique qui peut prendre l'appellation de comité, commission, cellule, voire groupe de réflexion éthique.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2023-09/manuel_2024.pdf

QU'EST-CE QU'UN COMITÉ D'ÉTHIQUE ?

Le comité d'éthique d'un établissement sanitaire ou médico-social est une instance interdisciplinaire et consultative qui se réunit régulièrement. On parle d'instance éthique au sens large (comité, commission, groupe, cellule...)

C'est un espace de concertation qui a pour vocation de favoriser la réflexion éthique dans l'établissement pour aider les membres de ce dernier dans leurs décisions, particulièrement lorsqu'elles sont complexes ou inédites.

Les questions débattues portent sur le sens et les limites des actions qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter. Elles sont menées :

- Soit en urgence en lien avec une situation qui présente un dilemme éthique par exemple et pour laquelle une décision doit être prise.
- Soit sur du long cours sur des sujets qui prêtent à débat et génèrent des tensions éthiques dans l'établissement.

À NE PAS CONFONDRE AVEC :

- **Les comités de protection des personnes** : mis en place par la loi Jardé, ces comités doivent être obligatoirement consultés avant de mettre en place des protocoles de recherche de catégorie 1 (recherches interventionnelles à risque) et 2 (recherches interventionnelles à risques et contraintes minimales).
- **Les comités d'éthique des facultés et des universités** : ces comités sont amenés à statuer sur des protocoles de recherches non interventionnelles.
- **Les commissions des usagers** : instaurées pour renforcer la présence des usagers et de leurs proches au sein des établissements de santé dans l'objectif de veiller au respect de leurs droits, faciliter leurs démarches (de réclamation), et contribuer à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en soins.
- **Les commissions de discipline** : dans les établissements publics, ils sont nécessaires en cas de dérive ou de manquement dans l'exercice de ses fonctions.

L'ESPACE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE DE GUADELOUPE ET DES ILES DU NORD EREGIN

Issu de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique puis de l'arrêté du 4 janvier 2012, relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux, l'espace de réflexion éthique de Guadeloupe et des îles du Nord (EREGIN) a été créé en janvier 2015.

C'est un service public qui a pour vocation de promouvoir la démarche de réflexion éthique et de diffuser les valeurs du questionnement éthique auprès des professionnels concernés et du grand public, dans les domaines de la prévention, du soin, de l'innovation et de la recherche.

Grâce à des actions de formation, de sensibilisation, de documentation, de recherche ou à l'organisation de débats publics, l'EREGIN apporte un éclairage éthique sur des questions complexes diverses, de façon interdisciplinaire et sans prosélytisme.

Il encourage ainsi le déploiement et l'ancrage de la démarche de réflexion éthique dans les pratiques professionnelles sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe et des Iles du Nord.

DANS QUELS CAS ET SELON QUELLES PROCÉDURES CONTACTER L'EREGIN ?

- L'EREGIN est à la disposition des établissements pour toute intervention ponctuelle à des événements étroitement liés au questionnement éthique et autant que possible dédiés aux professionnels sur l'ensemble du territoire.
- L'EREGIN est à la disposition des professionnels lorsque l'instance éthique de leur structure ne parvient pas à trouver des réponses satisfaisantes à une situation complexe ou à un dilemme éthique.
- L'EREGIN peut être également un recours uniquement si l'établissement ne dispose pas des ressources internes nécessaires pour mener une réflexion éthique approfondie.

Dans ces 2 derniers cas de figure vous devez saisir l'EREGIN, qui mettra en place sa procédure de saisine en mobilisant les membres de son conseil d'orientation et/ou de la cellule de soutien éthique de Guadeloupe et des Iles du Nord (CSEGIN).

Pour ce faire, il vous suffit d'aller sur le site internet de l'EREGIN (www.eregin.fr) afin de remplir le formulaire de saisine, ou contacter l'espace de réflexion éthique par mail uniquement (contact@eregin.fr) pour obtenir ce formulaire.

FICHE PRATIQUE 3

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Pour comprendre les grandes questions éthiques contemporaines

- Les Avis du Comité consultatif national d'éthique des sciences de la vie
- Les Avis du Comité national pilote d'éthique du numérique
- Le bulletin d'Actualités de la Recherche en Éthique de l'Espace éthique Ile-de-France
- La Revue Française d'Éthique Appliquée (sur abonnement)

Pour mettre en place et faire vivre un comité d'éthique

- Guide pour créer, structurer ou consolider un comité éthique pour la pratique du travail social, Haut conseil du travail social
- Créer et animer une structure de réflexion éthique, Espace éthique Ile-de-France

Pour animer une délibération éthique

- Petit guide d'éthique clinique à l'usage des professionnels du soin, Espace éthique Languedoc-Roussillon
- Participer et/ou animer une réunion d'équipe interdisciplinaire, ou un comité d'éthique, FHF, Régis Aubry
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Pour connaître les critères d'évaluation de la démarche éthique

- Évaluation du recours au questionnement éthique selon le référentiel de certification, Haute autorité de santé
- L'évaluation des aspects éthiques à la HAS, Guide méthodologique, Haute autorité de santé

FORMATION

Offres publiques de formation

- Les formations des Espaces Ethiques Régionaux : approches pratiques et courtes
- Les formations universitaires type Master ou DU : approches théoriques et longues

OPCO ou prestataire externe

- Faire un cahier des charges
- Prendre exemple sur la Fiche n°13 des Fiches de cadrage relatives aux orientations prioritaires 2023-2025, Agence nationale du DPC

CONTACTS UTILES

Au niveau local

- Instance d'éthique ou Direction de votre établissement

Au niveau régional

- Espace de réflexion éthique de Guadeloupe et des Iles du Nord, www.eregin.com

Au niveau national

- Les autres Espaces de réflexion éthique, <https://www.cnerer.fr/#svgMap>
- La Conférence Nationale des Espaces de Réflexion Éthique Régionaux, <https://www.cnerer.fr/>
- Le Comité consultatif national d'éthique des sciences de la vie, <https://www.ccne-ethique.fr/>
- Le Comité national pilote d'éthique du numérique, <https://www.ccne-ethique.fr/fr/cnpen>

Au niveau international

- Le Comité international de bioéthique de l'UNESCO, <https://www.unesco.org/fr/ethics-science-technology/ibc>
- Le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé, du Conseil de l'Europe, <https://www.coe.int/fr/web/bioethics/cdbio>